



COMITE REGIONAL DU GRAND EST

Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

Le 20 décembre 2017

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE REGIONAL DU GRAND EST
DE LA FFPJP**

SAMEDI 09 DECEMBRE 2017 A REIMS (51)

MEMBRES PRESENTS

ABDELFADI Allan, - ATTIBA HENRY Denis - ASSA Philippe – BLAISE Joël - CHEVALLOT Francis
COLUCHE David - DUCHENE Pascal - GLE Christiane - GIUSTI José - KURZ François - MIETTON David -
PIDOL Patricia - RABELLINO Michel - SCHMITT Didier - SCHMITT Karine - SCHWARTZ Emile -
THOMASSIER Christian.

REPRESENTANTS DES COMITES DEPARTEMENTAUX (Electeurs):

BARRE Romain (08) - CHEVALLOT Francis (10) - COLUCHE David et THOMASSIER Christian (51) GIUSTI
José et BOUCHERAT Thierry (52) - PIDOL Patricia et MIETTON David (54) - ASSA Philippe – (55) –
DAUCHEZ Alexandre – GOMEZ Guy-Noël (67) - LEQUERTIER Chantal et RABELLINO Michel (68) -
ABDELFADI Allan et BLAISE Joël (88).

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

La mort ou la maladie nous rappellent le sens des priorités et il est nécessaire de savoir se ménager des
fenêtres de respiration indispensable pour préserver notre longévité soit comme joueur soit comme
dirigeant. Aussi je vous remercie d'avoir laissé vos occupations et dégager de votre temps pour cette
Assemblée générale du comité régional.

Mais dans le tourbillon de la vie, nous ne croiserons plus certains visages, nous n'entendrons plus le rire
d'un ami, d'un partenaire, d'un bénévole, parti trop tôt vers les terrains de boules célestes. Ils
demeurent dans nos cœurs et nos mémoires. Pour toutes celles et ceux trop tôt arrachés à leur famille
et à leurs amis, une minute de silence est respectée.

09H30 DEBUT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Article 7 – Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale doit se composer d'un nombre de
membres représentant la moitié (1/2) au moins des voix du collège électoral réglementaire.

Rappel de la constitution de l'assemblée générale :

Article 6 – L'Assemblée Générale est composée de membres du Comité Directeur des Comités
Départementaux régulièrement élus par les Assemblées Générales départementales, à raison de :
2 représentants par département pour les Comités Régionaux composés de 9 départements et plus, ce
qui est le cas du Grand Est.

Inscrit au registre des Associations - Tribunal d'Instance de Metz: Volume 174 – Folio 24

Identifiant Siren : 450 141 494 - Identifiant Siret du Siège : 450 141 494 00010



COMITE REGIONAL DU GRAND EST

Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

Électeurs pour cette première assemblée du Comité Régional:

CD08 M. BARRE Romain (1 seul électeur en raison de la démission de M. MOZET Didier. Et l'AG du Cd08 n'ayant pas encore eu lieu le remplacement ne peut pas être fait). – 18 VOIX

CD10 M. CHEVALLOT Francis (Idem que pour le CD08 – démission de M. BAKOUN Thierry) – 12 VOIX

CD51 MM. COLUCHE David et THOMASSIER Christian – 17 VOIX

CD52 MM. GIUSTI José et BOUCHERAT Thierry – 6 VOIX

CD54 Mme PIDOL Patricia et M. MIETTON David – 20 VOIX

CD55 M. ASSA Philippe (M. INCATASCIATO Christopher absent) – 12 VOIX

CD57 MM. SCHMITT Didier et SCHWARTZ Emile – 27 VOIX

CD67 Mme DAUCHEZ Alexandra et M. GOMEZ Guy Noel – 19 VOIX

CD68 M. RABELLINO Michel – M. FRANC Michel étant hospitalisé a remis une procuration à Mme LEQUERTIER Chantal – 16 VOIX

CD88 MM. BLAISE Joël et ABDELFAZI Allan – 18 VOIX

TOTAL DES VOIX : 165

Le quorum étant atteint, je déclare l'ouverture de cette assemblée générale.

Approbation du compte rendu de l'assemblée générale constitutive du Comité Régional du 28/01/2017 à Metz

Ce compte rendu a été transmis en son temps aux membres du comité régional, aux comités départementaux rattachés ainsi qu'aux représentants de ceux-ci (Électeurs). Il est précisé que ce compte rendu peut faire l'objet d'un vote à bulletin secret. Après consultation des votants ce compte rendu est proposé aux votes à main levée.

Pas de remarques sur le CR de l'AGE du 28/01/2017. Aucun contre et aucune abstention.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ALLOCUTION DE LA PRESIDENTE

Remise d'un dossier qui contient :

La répartition des licenciés par département et par tranche d'âge

Le fichier disciplinaire avec les suspensions en cours. J'en ai peut-être oublié, la liste est longue. Mais j'ai fait avec ce que j'ai trouvé. Et depuis l'impression, quelques-uns se sont encore rajoutés. (depuis l'AG, le fichier est en cours de mise à jour et sera envoyé aux membres).

Le bilan financier 2017

Le budget prévisionnel 2018

Le palmarès du GRAND EST 2017 avec les différents résultats des Championnats de France

La liste des nationaux et Grand Prix régionaux 2018

La liste des championnats de France 2018



COMITE REGIONAL DU GRAND EST

Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

RAPPORT D'ACTIVITE

Depuis l'AG du 28/01/2017, le comité régional a enregistré 2 démissions. Celle de Mme BOUMHIDA Leïla du CD 67, pour raison de santé et personnelle, et celle de M. BAKOUN Thierry du CD 10. Ce dernier a démissionné de toutes ses fonctions: club, comité départemental et régional. Il a décidé de quitter le monde la pétanque.

Depuis Janvier, Karine SCHMITT a assisté à différentes réunions au siège de la fédération à Marseille.

Février: conseil des régions (anciennement conseil des ligues) où se réunissent tous les présidents des comités régionaux. Lors de cette réunion, elle a été nommée par ses collègues, la représentante des régions auprès de la fédération.

En avril: réunion de la commission informatique FFPJP à Metz

En mai: réunion commission informatique à Argent sur Sauldre - Paragon

Fin Mai à Marseille: réunion de la commission calendrier unique.

Septembre: Conseil des régions à Marseille

Fin novembre : réunion à Marseille de la commission calendrier unique.

Chacun des membres du comité régional était également présent sur les différents championnats qui se sont encore déroulés dans les commissions territoriales. Ils se sont assurés du bon déroulement de ces compétitions et je les en remercie.

ETAT DES LICENCIES DU GRAND EST

L'effectif du Grand Est est en légère augmentation par rapport à 2016.

18061 en 2017 – 18036 en 2016. Augmentation de 25 licences. (Stabilité de notre effectif global)

Classement National des Comités Départementaux en 2017

Comités	Rang	Nbre licences	Masculin	Féminin	Jeunes
08	69	1839	1402	314	123
10	98	548	413	93	42
51	88	1198	939	194	65
52	103	242	185	48	9
54	47	2499	1960	451	88
55	97	556	419	94	43
57	8	6092	4667	1078	347
67	49	2412	1869	468	75
68	95	942	738	161	43
88	75	1733	1355	295	83
TOTAL		18061	13947	3196	918

Inscrit au registre des Associations - Tribunal d'Instance de Metz: Volume 174 – Folio 24

Identifiant Siren : 450 141 494 - Identifiant Siret du Siège : 450 141 494 00010



COMITE REGIONAL DU GRAND EST

Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

Le nombre de licenciés âgés de plus de soixante ans (catégorie vétéran) est de 7872, ce qui représente un pourcentage de près de 44% alors même que les 723 jeunes âgés de moins de 18 ans n'en représentent qu'à peine un peu plus de 5% (un peu plus de 9% si l'on travaille sur la tranche d'âge jusqu'à 25 ans)

A l'évidence notre effectif vieillit comme d'ailleurs et plus globalement notre population.

De gros efforts doivent être faits auprès des jeunes si l'on veut renverser cette tendance.

A cet égard les écoles de pétanque des clubs de la région se doivent de pérenniser leurs actions auprès des jeunes afin de les attirer vers la pratique de notre sport.

RAPPORT DES COMMISSIONS

1) COMMISSION DES JEUNES : Encadrement Technique Régional Léon CARONNE

Stage de zone au boulodrome d'Amnéville 14 et 15 Octobre 2017

Jeunes sélectionnés pour le stage national qui s'est déroulé du 24 au 26 Novembre à Andrezieux.

MARTINEZ Florian (Espoir masculin – CD57)

CASALE Joé (Jeunes – CD54)

PICQUARD Maëlle (Espoir Féminin – CD88)

SARRAZYN Dylan (Jeunes – CD67)

En attente des résultats.

RAPPEL SUR LES DIFFERENTES FORMATIONS :

INITIATEUR : à la charge des comités départementaux

BF1: Formation et examen par le comité régional.

BF2: formation et examen par la FFPJP.

Les candidats à l'examen BF1 doivent obligatoirement avoir suivi la formation INITIATEUR.

Tous les candidats doivent fournir un extrait N° 3 de leur casier judiciaire.

Au 20/12 seuls 2 candidatures reçues pour le BF1. (1 du CD67 – 1 du CD57).

Date limite : 31/12/2017

PROJET 2018: CARONNE Léon

(Budget prévisionnel ETR 6500.00€)

En recettes :	CNDS	3 500 €
	Conseil Régional	2 000 €
	CDs 10 X 50€	500 €
	Comité Régional	1 000 €
En dépenses :	Rassemblement jeunes	3 500 €
	Formation et mise à niveau des éducateurs	1 500 €
	Rassemblement ETD	500 €
	Divers	1 000 €

Inscrit au registre des Associations - Tribunal d'Instance de Metz: Volume 174 – Folio 24

Identifiant Siren : 450 141 494 - Identifiant Siret du Siège : 450 141 494 00010



COMITE REGIONAL DU GRAND EST

Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

Les jeunes:

Détection des jeunes dans les clubs (Initiation et formation)

Travail auprès des écoles et des Mairies pour le périscolaire

Mise en place dans les départements d'un groupe « jeunes » afin de les suivre et de les amener au haut niveau.

Création d'une compétition spécifique jeunes dans les départements et organiser une compétition régionale.

Création et pérennisation des écoles de pétanque

Rassemblement des jeunes avant le championnat de France

Encadrement :

Formation des éducateurs à la notation

Rassemblement des éducateurs au moins une fois par an pour les échanges et la mise à niveau des connaissances

Rassemblement des ETD au moins une fois par an.

COMMISSION ARBITRAGE: GLE Christiane

La commission d'arbitrage se compose de 5 membres et d'un référent FFPJP, ainsi que d'une sous-commission de discipline composée de 3 membres.

Il est précisé que l'examen d'arbitre régional aura lieu le 21 janvier 2018 et dont le lieu reste à définir.

Formation arbitre régional: celle-ci se tiendra le 16/12/2017 à la Maison des Sports à Strasbourg

5 candidats. (2 du CD67 et 3 du CD88) Une candidate à l'examen d'arbitre national suivra également cette formation.

Concernant les arbitres régionaux devant officier lors des championnats du Grand Est en 2018, ils seront désignés lors de la prochaine réunion du comité directeur du comité régional qui se tiendra en janvier prochain.

Un contact sera pris avec les commissions départementales d'arbitrage, sous couvert des présidents départementaux afin d'uniformiser les pratiques.

Tenue des Arbitres en compétition officielle (Rappel)

La FFPJP, en sa qualité de fédération sportive délégataire dotée d'une mission de service public, décide d'imposer le maillot rayé d'arbitre dans les compétitions sportives agréées.

Les arbitres sont libres de s'approvisionner où ils le souhaitent, dès lors que le maillot présente les caractéristiques suivantes :

Rayé noir et blanc, bandes verticales (4cm d'épaisseur environ)

Poche côté cœur et col noir.

En revanche, la FFPJP continuera d'imposer la marque de son partenaire sur certaines de ses compétitions.



COMITE REGIONAL DU GRAND EST

Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

Code d'arbitrage: En ligne sur le portail fédéral.

Dispositions nouvelles :

Règlement de jeu : Lorsque le but est posé à la main il doit être à 2 mètres minimum d'un autre cercle ou d'un autre but.

Arbitre de plus de 65 ans dans l'année sportive : Les arbitres souhaitant officier après 65 ans devront produire un certificat médical délivré par un médecin du sport avant le 30 septembre de l'année en cours.

Pour les départementaux Au président du comité départemental

Pour les régionaux Au président du comité régional

Pour les nationaux Au président de la commission nationale d'arbitrage

En ce qui concerne le certificat médical, reste à définir l'auteur de celui-ci (généraliste ou médecin du sport). Précision sera demandée à notre fédération.

SOUS COMMISSION DE DISCIPLINE D'ARBITRAGE : SCHWARTZ Emile

Une affaire en appel est toujours en cours.

Il résulte que le secrétaire, membre de la sous-commission est partie prenante à l'affaire et qu'il ne peut en tout état de cause siéger. Il est demandé aux présents la possibilité de renforcer cette commission.

Mme DAUCHEZ Alexandra et M. CARONNE Léon se portent volontaires.

COMMISSION CALENDRIER - COUPE – CHAMPIONNAT: COLUCHE David

Suite à la fusion des ligues Alsace, Lorraine et Champagne Ardenne, l'élaboration du calendrier unique Grand Est 2018 était l'objectif principal de notre commission.

Après plusieurs propositions et débats, ceux-ci nous ont permis tant que faire se peut de respecter les souhaits de chacun. Les championnats départementaux serviront aux comités de qualificatifs aux championnats Régionaux (nombre de qualifiés par CD au prorata du nombre du licenciés).

Les championnats régionaux seront tous composés de 32 équipes (sauf catégories jeunes).

Les championnats Régionaux pétanque qui concernent tous les comités ont été regroupés sur 2 périodes de 3 jours et sur 2 sites afin de minimiser l'impact des frais et de la fatigue dus aux déplacements pour les joueurs éventuellement qualifiés sur plusieurs championnats. L'organisation en sera également facilitée. Le cahier des charges des championnats a été revu, modifié et validé en réunion de comité puis par l'assemblée générale.

Les délégués officiant sur ces championnats régionaux seront désignés lors de la prochaine réunion du comité directeur (janvier 2018).

La coupe Grand Est des clubs sera organisée les 8 et 9 Décembre 2018 (lieu à définir lors de la prochaine réunion). Candidats à l'organisation: Pont A Mousson 54 – CD08 et autres à faire connaître.

Inscrit au registre des Associations - Tribunal d'Instance de Metz: Volume 174 – Folio 24

Identifiant Siren : 450 141 494 - Identifiant Siret du Siège : 450 141 494 00010



COMITE REGIONAL DU GRAND EST

Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

Cette compétition réunira les vainqueurs des coupes départementales des 8 comités participants (CD52 et 68 ne désirant pas participer). Si les comités n'organisent pas de coupe départementale, les phases de qualification à la coupe de France peuvent servir d'éliminatoires afin de présenter un club à la coupe Grand Est.

Concernant tous les championnats régionaux de clubs (CRC), aucune modification pour 2018. Ces compétitions continueront à se dérouler en commissions territoriales. Le comité de pilotage mis en place sera chargé de préparer les CRC toutes catégories durant la saison 2018. Ce sujet sera débattu à la prochaine réunion. Le RI des CRC demandé par la FFJPJ sera également rédigé, et devra être validé par la FFJPJ au plus tard le 31 Janvier 2019.

COMMISSION DE DISCIPLINE : DUCHENE Pascal

La commission de discipline du Comité Régional du Grand Est s'est réunie cinq fois en 2017 pour neuf affaires à juger :

Le 11 mars 2017 pour un jugement en première ressort d'un membre (trésorier) du Comité Directeur du Bas-Rhin :

Il a été condamné à dix ans de suspension de toute fonction de dirigeant et 200 € de pénalité pécuniaire à compter du 22 mars 2017 au motif de détournement de fonds dans le cadre de la gestion d'organisme de la fédération (catégorie 11 du barème des sanctions disciplinaires),

Le 29 juillet 2017 pour un jugement en appel d'une décision de la commission de discipline départementale du Bas-Rhin en date du 3 avril 2017 rendue à l'encontre d'un licencié du CD 67 pour des faits s'étant déroulés le 18 février 2017 lors du challenge Ranzoni à Strasbourg. La commission a confirmé la décision de première instance en ce qu'elle condamnait le licencié à quatre années de suspension de licence et 200 € de pénalité pécuniaire, au motif de voies de fait avec violences physiques n'entraînant pas de blessure dûment constatée par un certificat médical attestant un arrêt de travail de cinq jours minimum envers un joueur et au motif d'injures publiques à caractère sexiste envers un arbitre avec récidive et révocation du sursis (catégorie 5 du barème des sanctions disciplinaires),

Le 26 août 2017 matin pour un jugement en premier ressort d'un licencié du CD 54 suite à une absence lors du championnat de ligue tripléte senior, qualificatif pour le championnat de France qui se déroulait à Neuves-Maisons le 27 mai 2017: il a été condamné à une année d'interdiction de participation aux épreuves qualificatives aux championnats de France et 60 € de pénalité pécuniaire, au motif d'absence injustifiée lors d'une épreuve qualificative aux Championnats de France (catégorie 3 du barème des sanctions disciplinaires).

Pour un jugement en premier ressort d'un licencié du CD 08: Il a été condamné à 7 ans et un mois de suspension de licence, 300 € de pénalité pécuniaire et 100 € de participation aux frais de procédure à compter du 11 mai 2017 au motif de menaces graves envers un dirigeant dans l'exercice de ses fonctions avec récidive et révocation de sursis (catégorie 6 du barème des sanctions disciplinaires).

Inscrit au registre des Associations - Tribunal d'Instance de Metz: Volume 174 – Folio 24

Identifiant Siren : 450 141 494 - Identifiant Siret du Siège : 450 141 494 00010



COMITE REGIONAL DU GRAND EST

Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

Pour un jugement en premier ressort d'un licencié du CD 88: Il a été condamné à une année de suspension de licence avec sursis et 60 € de pénalité pécuniaire à compter du 15 septembre 2017 au motif d'insultes envers un joueur (catégorie 3 du barème des sanctions disciplinaires),

Le 26 août 2017 après-midi pour un jugement en appel d'une décision de la commission de discipline départementale des Vosges en date du 28 juin 2017 rendue à l'encontre d'un licencié du CD 88 pour des faits s'étant déroulés le 13 mai 2017 lors du championnat des Vosges triplète à Raon l'Etape.

La commission a réformé la décision rendue en première instance et statuant à nouveau, a condamné le licencié à deux ans de suspension de licence, 60 € de pénalité pécuniaire et 150 € de participation aux frais de procédure au motif d'injures et insultes envers un joueur ou un spectateur avec récidive et révocation de sursis (catégorie 3 du barème des sanctions disciplinaires)

Le 09 septembre 2017 pour un jugement en premier ressort d'un arbitre de ligue du CD51: Il a été condamné à six mois de suspension de licence avec sursis et 60 € de pénalité pécuniaire à compter du 20 septembre 2017 au motif d'injures envers un spectateur (catégorie 3 du barème des sanctions disciplinaires).

Pour un jugement en appel, suite à délocalisation du Comité Régional des Hauts de France, d'une décision de la commission de discipline départementale de l'Aisne en date du 19 mai 2017 rendue à l'encontre d'un licencié du CD 02 pour des faits s'étant déroulés le 8 avril 2017 lors du Championnat départemental triplètes de l'Aisne. La commission a annulé la décision de première instance et statuant à nouveau a condamné le licencié à deux ans de suspension de licence dont une année avec sursis, 200 € de pénalité pécuniaire et 150 € de participation aux frais de procédure au motif de violence sur matériel et gestes obscènes envers des officiels dans l'exercice de leur fonction (catégorie 5 du barème des sanctions disciplinaires),

Le 14 octobre 2017 pour un jugement en premier ressort d'un licencié du CD 57: Il a été condamné à deux ans de suspension de licence dont une année avec sursis, 200€ de pénalité pécuniaire et 50 € de participation aux frais de procédure au motif d'insultes envers un arbitre dans l'exercice de ses fonctions (catégorie 5 du barème des sanctions disciplinaires)

Une affaire concernant un dirigeant du CD 08 a été classée sans suite au motif de dépassement des délais d'engagement des poursuites à l'encontre dudit dirigeant.

Sur le plan réglementaire, les textes ont évolué à compter du 1^{er} juillet 2017 (règlement disciplinaire et code de discipline et sanctions) pour se mettre, notamment, en conformité avec le code du sport. Une formation dispensée par Xavier GRANDE et Michel POGGI s'est déroulée le 28 octobre 2017 à METZ. Cette formation d'une excellente tenue et d'un bon niveau fut l'occasion pour les responsables en charge de la discipline de s'approprier les évolutions réglementaires, d'échanger tant sur leur contenu que de la façon de les mettre en œuvre. Tous nos remerciements aux deux intervenants. Manquaient les CD55 et 08 aucun représentant n'était présent.



COMITE REGIONAL DU GRAND EST

Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

J'adresse des remerciements particuliers à tous ceux qui participent à la mise en œuvre du pouvoir disciplinaire, membres des commissions, instructeurs,..., tâche particulièrement ingrate, parfois difficile mais qui reste essentielle au bon fonctionnement de toute activité sportive.

COMMISSION HANDIPETANQUE : SCHWARTZ Emile

Pour l'instant cette commission n'a pas encore pu faire de projet car à ce jour Emile en est le seul membre. A voir s'il faut la maintenir ou si d'autres membres souhaitent l'intégrer.

COMMISSION ADMINISTRATIVE : SITE INTERNET – Karine SCHMITT

Un site du Comité régional a été créé. Il évoluera au fur et à mesure. Si vous avez des suggestions de rubriques à rajouter, merci de me les faire remonter.

Pour rappel l'adresse du site est : petanquegrandest.fr

APPROBATION DES DIFFERENTS RAPPORTS DES COMMISSIONS

Pas de remarques ou d'objection à ses rapports de commissions

Contre : 0 Abstention : 0

Les rapports sont adoptés à L'UNANIMITE

BILAN FINANCIER 2017 – SCHMITT Didier

Le détail du bilan financier figure dans les documents annexes qui ont été remis à tous les participants.

Avant toute chose il est bon de rappeler que compte tenu du fait que les commissions territoriales (ex ligues) ont perduré pour la saison 2017, le bilan financier est présenté en 4 sous comptes (voir compte rendu de la réunion du comité directeur du 11 mars 2017):

Actifs transférés par les ligues au jour de la mise en place du comité régional	86 175,73 €
Compte Alsace	- 3 584,41 €
Compte Champagne Ardenne	+ 11 059,04 €
Compte Lorraine	- 3 798,14 €
Compte fonctionnement Grand Est	- 935,34 €
Soit un bénéfice de	2 742,15 €

Ainsi il résulte de la comptabilité que le solde de l'exercice est de 88 917,88 €.

Apports des commissions territoriales	86 175,73 €
Recettes de l'exercice	128 790,50 €
Dépenses de l'exercice	126 048,35 €
Solde de l'exercice	88 917,88 €

Rapport des vérificateurs aux comptes : M. BERNARD Les vérificateurs aux comptes ont vérifié la comptabilité du comité régional pour ce premier exercice 2017. La comptabilité tenue par messieurs Didier Schmitt et Christian Thomassier a été reconnue sincère et probante.



COMITE REGIONAL DU GRAND EST

Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

Approbation du Bilan Financier 2017

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Bilan Financier 2017 est adopté à L'UNANIMITE

BUDGET PREVISIONNEL 2018 : SCHMITT Didier

Le Bilan Prévisionnel 2018 est présenté en annexe.

Ce bilan prévisionnel est équilibré en recettes et en dépenses pour un montant de 119 850 €.

Les principales recettes sont bien évidemment celles des redevances licences calculées au prix de 5 € par licence (Règlement intérieur sur licence junior et senior uniquement) pour un montant de 87 500 € (17 500 licences)

Les subventions souhaitées 15 000 € pour la Région et 6 500 € pour le CNDS même si celles-ci sont en diminution depuis plusieurs années.

Les dépenses les plus notables : Championnats régionaux (26 960 €) Championnats de France (74 280 €)

Une proposition de recettes complémentaires est présentée : il pourrait y avoir possibilité de prélever 1 € sur les engagements des équipes dans les championnats départementaux (engagements majorés à due concurrence)

Le trésorier fait observer que les comités départementaux de l'ex ligue de Lorraine sont déjà largement sollicités. En effet il est bon de rappeler que la redevance licence payée n'était que de 2 € en 2017 et qu'elle sera de 5 € en 2018 soit un surcoût de 3 € (18 000 € par exemple en plus pour le comité de Moselle)

Le trésorier rappelle que ce budget reste un budget prévisionnel.

Approbation du BP 2018

Le budget prévisionnel est soumis à approbation.

CONTRE : 16 voix ABSTENTION : 19 voix

Le Budget Prévisionnel 2018 est adopté à la majorité.

REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE REGIONAL et CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Les électeurs ont reçu par email de notre secrétaire le projet de Règlement Intérieur du Grand Est ainsi que le cahier des charges des championnats régionaux. Remarques ou modifications demandées.

Modification article 8 du cahier des charges. (Même rédaction que dans le RI concernant les absences aux championnats régionaux).

Le cahier des charges a été modifié en ce sens.

Approbation du Règlement Intérieur

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Règlement Intérieur est adopté à L'UNANIMITE

Inscrit au registre des Associations - Tribunal d'Instance de Metz: Volume 174 – Folio 24

Identifiant Siren : 450 141 494 - Identifiant Siret du Siège : 450 141 494 00010



COMITE REGIONAL DU GRAND EST

Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

Approbation du cahier des charges des championnats régionaux en tenant compte de la modification apportée

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le cahier des charges est adopté à l'UNANIMITE

ELECTIONS PARTIELLES AU COMITE DIRECTEUR DU COMITE REGIONAL.

Les postes restants à pourvoir :

1 médecin

3 postes dont 2 pour les féminines

4 candidatures reçues dont une s'est retiré pour des raisons familiales.

Sont candidats à l'élection :

Mme ATTIBA Christine du CD08

Mme LEQUERTIER Chantal du CD68

Mme STERNITZKY Michèle du CD68

3 postes étant à pourvoir, ces 3 candidates sont élues.

Validation de l'élection.

Le poste du médecin reste libre.

PALMARES 2017 (voir livre AG)

CNC 2017 :

CNC 1 – GROUPE A :

Les Capucins de Pouru St Rémy (08) termine 6^{ème} du groupe et se maintient en 1^{ère} division

Le Cercle Bouliste d'Illzach (68) termine 3^{ème}

CNC 2 – GROUPE A :

Rambervillers (88) termine 4^{ème} et se maintient en 2^{ème} division

St Mihiel (55) termine 5^{ème} se maintient en 2^{ème} division

Erize St Dizier (55) termine 6^{ème} et se maintient en 2^{ème} division

CNC 3 – GROUPE C :

La Pétanque des TROIS FONTAINES (51) termine 5^{ème} et se maintient en 3^{ème} division

La Concorde indépendante (08) termine 8^{ème} et est reléguée en CRC.

CNC 3 – GROUPE D :

Hagondange (57) termine 1er et évoluera en CNC 2 en 2018. Le club a participé à la finale nationale à St Pierre les Elbeuf.

Pétanque Club GAMBSHEIM (67) termine 2^{ème} et se maintient en 3^{ème} division.



COMITE REGIONAL DU GRAND EST

Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

Pétanque Club SAINT MARTIN COLMAR (68) termine 3^{ème} et se maintient en 3^{ème} division.

Pétanque Club PONT A MOUSSON (54) termine 5^{ème} et se maintient en 3^{ème} division.

La Fanny REVINOISE (08) termine 6^{ème} et est reléguée en CRC.

Club Bouliste STRASBOURGEOIS (67) termine 7^{ème} et est relégué en CRC.

Bouling Club BAR LE DUC (55) termine 8^{ème} et est relégué en CRC.

CNC FEMININ – GROUPE F

AS Pagny Sur Moselle (54) termine 3^{ème} du groupe

Cercle Bouliste d'ILLZACH (68) termine 5^{ème} du groupe

CNC FEMININ – GROUPE H

Metz RP (57) termine 1^{er} du groupe

PC Pont A Mousson (54) termine 2^{ème} du groupe

PC Saint Martin Colmar (68) termine 3^{ème} du groupe

La Pétanque de Rambervillers (88) termine 4^{ème} du groupe

La Fanny Revinoise (08) termine 5^{ème} du groupe

GROUPE DE QUALIFICATION POUR LA FINALE

GROUPE L : Metz RP termine 1^{er} du groupe et se qualifie pour la finale nationale dans laquelle elle s'inclinera malheureusement.

GROUPE K : PC PAM termine 3^{ème} du groupe et se maintient en CNC.

GROUPE DE MAINTIEN

GROUPE R : PC Saint Martin Colmar (68) termine 2^{ème} et est relégué en CRC

GROUPE R : Cercle Bouliste d'ILLZACH (68) termine 4^{ème} et est relégué en CRC.

GROUPE S : La Pétanque de Ramberviller (88) termine 3^{ème} et est relégué en CRC.

GROUPE T : AS Pagny/Moselle (54) termine 1^{er} et se maintient en CNC.

GROUPE T : La Fanny Revinoise (08) termine 4^{ème} et est reléguée en CRC.

RASSEMBLEMENT CNC VETERAN :

La Boule Cassée de Strasbourg termine 3^{ème} du groupe

CNC JEUNES (Cadet/Junior) :

Amnéville/Bébing/Metz 57 termine 4^{ème} du groupe

Metz/ Algrange 57 termine 2^{ème} du groupe

Strasbourg - Kronembourg – Dinsheim 67 termine 4^{ème} du groupe

CNC JEUNES (Benjamin/Minime)

Illzach - Colmar - Issenheim 68 termine 4^{ème} du groupe

Argancy 57 termine 4^{ème} du groupe



COMITE REGIONAL DU GRAND EST

Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

COUPE DE FRANCE 2017/2018

Clubs engagés au 3^{ème} tour de zone

St Dié des Vosges qui reçoit Witry Les Reims 51 (Saint Dié qualifié)
Rambervillers 88 reçoit Nogent sur Seine 10 (Rambervillers qualifié)
Pouru St Rémy reçoit Dunkerque SMPS 59 (Pouru Saint Rémy qualifié)
Metz reçoit Sedan 08 (Metz qualifié)
St Mihiel 55 reçoit Quievrechain 59 (Saint Mihiel qualifié)
PC Gabsheim 67 se déplace à St Claude (Saint Claude qualifié)
Wittelsheim 68 sde déplace à St Germain du Plain 71 (Wittelsheim qualifié)
La finale nationale se déroulera à Fréjus les 16 et 17 mars prochains.

Lecture du palmarès des championnats de France 2017

Le détail sportif a été remis aux participants.
D'excellents résultats ont été constatés tout au long de cette saison 2017.

Parmi les plus significatifs :

Titre de vice-champions de France en Triplette Promotion en Meuse
Titre de vice-champion de France en Doublette Mixte en Haute Marne
Titre de vice-championne de France en tête à tête féminin pour l'Aube
Titre de vice-championne de France en CNC Féminin pour Metz RP de la Moselle

DERNIERES DECISIONS FEDERALES :

CRC 2018 : Validation pour le 31/01/2019

Les nouvelles régions devront obligatoirement mettre en place un comité de pilotage régional pour l'organisation de leurs différents CRC avec un règlement intérieur unique (RI).

Ce RI devra définir l'organisation des CRC en harmonisant les pratiques des Commissions territoriales. Il sera rédigé courant 2018 pour application dès 2019.

Rassemblements CNC jeunes et vétérans : la phase finale sera limitée à 16 équipes et non 20 comme 2017 (erreur dans le dernier CR du CD FFPJP de septembre).

CNC

Modifications pour 2019 :

Toutes les modifications suivantes seront présentées lors du congrès de Mende en janvier prochain pour une application en 2019.

CNC féminin : passage de 48 équipes à 64 équipes avec une 1ère division à 16 équipes et une 2ème division à 48 équipes.

CDC-CRC-CNC jeu provençal : passage de 4 à 6 joueurs avec la formule suivante:

1ère phase : 3 doublettes (valeur 2 points) limitées à 2h de jeu + 1 mène

2ème phase : 2 triplettes (valeur 3 points) limitées à 2h de jeu + 1 mène



COMITE REGIONAL DU GRAND EST

Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

Cette nouvelle formule supprime le tête à tête qui n'était pas apprécié et permet le match nul (points au total)

DECISIONS REGIONALES :

Championnats Régionaux des Jeunes sur le Grand Est.

Les jeunes auront pour obligation avoir participé au championnat jeune départemental (même s'il n'y a pas de qualification au France) pour pouvoir participer au championnat régional.

JUNIOR : le championnat départemental tripléte junior étant le même week-end que le championnat Tripléte Senior Masculin et féminin, le junior ne pourra pas s'inscrire dans les 2 championnats. Il devra faire son choix.

Equipes à qualifier au France:

3 équipes qualifiées par championnat pour les Championnats de France sauf pour le Tripléte masculin, où une 4^{ème} équipe a été demandée et a été acceptée.

Les jeunes : 6 équipes par catégories.

Toutes les équipes qui se qualifieront aux Championnats de France au titre des comités régionaux seront enregistrées sous le nom du comité régional et non plus sous les anciennes ligues ou commissions territoriales.

Toutes les équipes qui se qualifieront par les championnats régionaux aux Championnats de France porteront la même tenue qui sera choisie par le comité directeur. (ERIMA). Obligation aux joueurs de les porter. Afin que toutes les équipes représentant le Grand Est soient vêtues de manière identique.

Championnats de France: les hébergements pour les Championnats de France ont tous été faits et seront à la charge du comité régional. Une chambre par joueur / joueuse. + Petit-déjeuner et taxe de séjour. Tous les frais des accompagnateurs ne seront pas pris en charge.

Une coupe du GRAND EST sera organisée en fin de saison 2018 (08-09 décembre en boulodrome).

8 départements sur 10 ont souhaité y participer (Haute Marne et Haut Rhin ne participent pas en 2018, à voir pour les années suivantes). 1 équipe /CD.

Le vainqueur de la coupe départementale (pour les Comités qui ont en une) ou l'équipe qui a été le plus loin en coupe de France.

A ce jour, deux candidatures reçues pour cette organisation, le club du PC Pont A Mousson (54) et le Comité 08. S'il y a d'autres clubs qui sont intéressés pour cette organisation la candidature est à envoyer à David Coluche.

Lors de la prochaine réunion du comité directeur de début de saison il sera désigné l'organisateur.

COMITE REGIONAL DU GRAND EST

Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

QUESTIONS DIVERSES : (date limite d'envoi le 01/12/17)

Aucune question n'a été reçue.

Avant de clôturer cette assemblée générale, la présidente revient sur un sujet qui a pris des proportions beaucoup trop importantes.

CRC Vétéran : la présidente a eu connaissance d'un message du responsable du CDC vétéran du CD88 qui l'accuse de ne pas vouloir intégrer le CD88 au CRC Vétéran Alsace, et de ne pas vouloir organiser de CRC Vétéran. Propos également tenus dans le CR de la commission compétitions CD88 qui était en ligne sur le site du CD88 et qui depuis a été retiré.

Courrier également d'un licencié du CD88 qui se dit porte-parole des vétérans et qui demande au comité régional de revenir sur sa décision.

La présidente tient à rappeler que la décision de rester en commission territoriale n'est pas une décision d'elle-même, mais du comité directeur.

La présidente souligne aussi qu'à aucun moment pendant cette saison le président du CD88 n'a demandé que ce sujet soit traité en réunion et n'a jamais demandé que son CD intègre le CRC Vétéran Alsace. Ce qui est bien dommage. Car ce sujet aurait pu être traité en 2017 avec application en 2018.

La fédération a confirmé que les décisions des CR étaient souveraines.

La présidente demande à nouveau Avis aux membres du comité régional qui confirment leur décision de la dernière réunion. Aucun membre n'est revenu sur cette décision.

Un CRC vétéran sera mis en place en 2019.

Il est 12h30 l'ordre du jour étant épuisé, cette assemblée générale 2017 est clôturée.

La Présidente

Karine SCHMITT

Le Secrétaire Général

Denis ATTIBA-HENRY

